

# Haftungsausschlusserklärung

Die Flugplatzgenossenschaft Biel und Umgebung lehnt jegliche Haftung für Schäden, die innerhalb des SIL-Perimeters (Sachplan Infrastruktur Luftfahrt) auftreten. Insbesondere im ganzen Aussenbereich, bei der Tankstelle oder in Hangars parkierten oder aufgehängten Fahrzeuge, Luftfahrzeuge und Fluggeräte jeglicher Art ab (inklusive der Flugzeuge auf vermieteten Hangar- und Aussenplätze, Fallschirmausrüstungen und Materialschränke etc.), und dies unabhängig wer den Schaden verursacht hat.

Die Benützung des Flugplatzes Biel-Kappelen durch in Biel-Kappelen LSZP basierte und ebenso durch externe Flugplatzbenützer erfolgt in jedem Fall und ohne Ausnahme auf eigene Verantwortung und Gefahr der zuständigen Luftfahrzeugführer bzw. Fallschirmspringer oder deren Instruktoren. Das Flugplatzgelände (innerhalb des SIL-Perimeters und mit Ausnahme der Fläche ausserhalb der «Air-Seite») darf nur durch Besatzungen und Passagiere in Begleitung betreten werden. Bei Missachtung lehnt die Flugplatzgenossenschaft Biel und Umgebung jegliche Verantwortung ab. Eltern haften für ihre Kinder.

Der Besuch von Veranstaltungen, die innerhalb des SIL-Perimeters stattfinden ist immer und ohne Ausnahme in Verantwortung und Gefahr der Besucher, dies unabhängig, ob es sich um private oder öffentliche Veranstaltungen handelt.

## Clause de non-responsabilité

La Société coopérative de la place d'aviation de Bienne et environs décline toute responsabilité pour les dommages survenant dans le périmètre du PSIA (Plan Sectoriel Infrastructures Aéronautiques). En particulier, dans tout l'espace extérieur, à la station-service ou dans les hangars, les véhicules stationnés ou suspendus, les aéronefs de toute nature (y compris les avions en place de hangar et espaces extérieurs loués, les équipements de parachutisme et les casiers à matériel, etc.), quel que soit le lieu ou qui a causé les dégâts.

L'utilisation de l'aérodrome de Bienne-Kappelen LSZP par des aéronefs basé à Bienne-Kappelen ainsi que par des utilisateurs externes de l'aérodrome se fait dans tous les cas et sans exception sous la responsabilité et aux risques des pilotes d'aéronefs ou parachutistes responsables ou de leurs instructeurs. La zone de l'aérodrome (à l'intérieur du périmètre PSIA et à l'exception de la zone extérieure au « côté piste ») ne peut être pénétrée que par les équipages et les passagers accompagnés. En cas de non-respect, la société coopérative de la place d'aviation de Bienne et environs décline toute responsabilité. Les parents sont responsables de leurs enfants.

La participation aux événements qui se déroulent dans le périmètre du PSIA relève toujours et sans exception de la responsabilité et des risques des visiteurs, qu'il s'agisse d'événements privés ou publics.

Flugplatzgenossenschaft Biel und Umgebung  
Société coopérative de la place d'aviation de Bienne et environs

1.4.2024